

# UBP Asset Management (Europe) S.A.

287-289, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg N° B 177 585

---

## INFORMATION ET AVIS AUX ACTIONNAIRES DE

### UBAM - EUROPE 10-40 CONVERTIBLE BOND

---

Luxembourg, le 29 octobre 2019

Chers actionnaires,

Comme vous l'avez peut-être lu dans le prospectus UBAM daté de juillet 2019, il est prévu que UBAM - Europe 10-40 Convertible Bond (le « Compartiment ») cesse d'être un compartiment nourricier du compartiment français UBAM CONVERTIBLES EUROPE 10-40 (le « Maître ») le 21 novembre 2019, mais investisse directement principalement en obligations convertibles.

UBP Asset Management (Europe) S.A. (ci-après la « Société de gestion »), avec l'approbation du Conseil d'administration d'UBAM, vous informe que cette décision est maintenue, mais son entrée en vigueur est reportée au 10 février 2020.

-----

A cette date, ce Compartiment ne sera plus un compartiment nourricier du Maître, UBAM CONVERTIBLES EUROPE 10-40, mais un compartiment investissant directement.

La nouvelle politique d'investissement, qui repose largement sur la politique d'investissement actuelle du Maître, sera la suivante :

Compartiment libellé en EUR investissant ses actifs nets principalement en :

- obligations convertibles ;
- obligations échangeables en actions ;
- obligations remboursables en actions ;
- obligations à bons de souscription ;
- obligations indexées sur des actions ;
- tout autre type de titres tels que les titres pouvant être considérés en droit local comme des actions (par exemple : mandatory convertibles, Preferred shares, les Mandatory Convertibles Preferred stocks, Mandatory Exchangeable Bonds, les Convertible Perpetual Preferred Stock, etc...)

ou des titres similaires, d'un rating minimum de B- (S&P ou FITCH), B3 (Moody's) ou un rating équivalent par une autre agence de rating, ou non noté, dont le sous-jacent et/ou l'émetteur est une société qui a son siège social dans un pays membre de l'OCDE ou est listé sur une bourse européenne, avec au minimum deux tiers de ses actifs nets dans des compagnies qui sont domiciliées ou exercent une part importante de leur activité économique dans des pays européens.

Le compartiment pourra utiliser des futures, swaps (incluant des Credit Default Swaps (CDS)), options et contrats de change à terme sur des marchés régulés, organisés ou sur un marché OTC dans le but de couvrir l'exposition du portefeuille aux actions, aux taux d'intérêts, au crédit, au taux de change et aux risques de volatilité.

Le compartiment pourra avoir également une exposition aux titres suivants :

- Actions jusqu'à un maximum de 10% (hors 'preferred shares') de ses actifs nets. Les actions détenues par le compartiment seront uniquement le résultat de conversions d'obligations. Ces actions seront vendues par le Gestionnaire dans une période maximum de 6 mois ;
- Obligations non-convertibles ou similaires quelle que soit leur échéance. Les obligations High Yield non convertibles ou similaires sont limitées à 20% des actifs nets.

Le compartiment pourra être exposé jusqu'à 50% aux marchés-actions (via les investissements en obligations convertibles) avec une exposition moyenne entre 10% et 40%.

Le compartiment couvrira les devises non dénommées en EUR et l'exposition résiduelle nette aux devises autres que la devise de base (EUR) sera au maximum de 10%. En outre, les expositions indirectes aux devises pourront être couvertes sur une base occasionnelle à l'entière discrétion du Gestionnaire.

Le compartiment peut investir en obligations émises en vertu de toute loi, incluant des titres émis en vertu des réglementations connues comme « REG S » ou « 144A », conformément à la stratégie d'investissement du compartiment.

Ce compartiment pourra investir jusqu'à 100% de ses actifs nets en produits High Yield et n'investira pas en obligations Convertibles Contingentes.

La valeur nette d'inventaire est exprimée en EUR.

- *Calcul du risque : approche de la VaR absolue*
- *Méthode de calcul de l'effet de levier : somme des notionnels*
- *Effet de levier anticipé : 250%. L'effet de levier peut être supérieur en fonction des conditions de marché.*

Les changements susmentionnés prendront effet le 10 février 2020.

Les actionnaires du Compartiment UBAM - EUROPE 10-40 CONVERTIBLE BOND qui sont en désaccord avec le changement susmentionné concernant le Compartiment pourront demander sans frais le rachat de leurs actions du Compartiment jusqu'à l'entrée en vigueur de ce changement.

UBP Asset Management (Europe) S.A.